

**CERTIFICAT DE FORMATION CONTINUE UNIVERSITAIRE
EN DEVELOPPEMENT DURABLE**

Module 3 : LES OUTILS JURIDIQUES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Responsables du module : Prof Mary Sancy, expert international, prof. Université de Nantes

Résumé

Les outils juridiques internationaux (Nations Unies et Union Européenne) sont mis en rapport avec les instruments nationaux et locaux (législation fédérale et cantonale suisse, législation et réglementation nationale, régionale et locale française). Les instruments juridiques non contraignants sont également examinés. Sont abordés les enjeux économiques, environnementaux, culturels et sociaux, ainsi que les difficultés liées à la mise en œuvre, à l'application et à la sanction des normes juridiques. Des analyses de jurisprudence seront réalisées.

Programme

Mercredi 16 décembre 2009

14.00 - 15.30 **Introduction générale du module : contexte international général - les instruments et leur adoption - droit international et Union européenne**
Prof Mary Sancy, responsable du module

15.30 - 16.00 Discussion

16.00 - 16.30 *Pause*

16.30 - 17.30 **Convention sur la protection et l'usage des cours d'eaux transfrontières et des lacs internationaux.**
Prof Mary Sancy

17.30-18.00 Discussion

Jeudi 17 décembre 2009

08.30 - 09.45 **La mise en œuvre des instruments juridiques - succès et difficultés.**
Prof. Mary Sancy

09.45 - 10.00 Discussion

10.30 - 12.00 **Les principes du développement durable appliqués au niveau du droit international (suite)**
Prof. Mary Sancy

12.00 - 12.30 Discussion

12.30 - 14.00 *Pause avec buffet - salle M5354*

14.00 - 15.30 **Le droit suisse et le développement durable, application au bassin lémanique.**

Prof. P.L. Manfrini, IDHEAP- Lausanne.

15.30 - 16.00 *Discussion*

16.30 - 18.00 **Exercice** (*temps consacré pour l'exercice d'évaluation, en groupe ou individuellement*)

Animation Mary Sancy

Vendredi 18 décembre 2008

08.30 - 09.30 **Le droit français et le développement durable. Application au bassin lémanique**

Prof. Agnès Michelot, Université de La Rochelle

09.30 - 10.00 *Discussion*

10.30 - 12.00 **Jurisprudence suisse, présentation de cas**

Mr Eric Brandt, Tribunal administratif, Lausanne

12.00 - 12.30 *Discussion*

12.30 - 14.00 *Pause*

14.00 - 16.00 **Exercice : Utilisation des instruments juridiques dans le cadre du bassin Lémanique.**

Prof. Mary Sancy

16.30 - 18.00 **Synthèse du module et évaluation des participants**

Prof. Mary Sancy